

COMMUNE DE LEYME

CONSEIL MUNICIPAL **SESSION ORDINAIRE**

Séance du 14 mai 2020
à 14h00

Convocations adressées le 12 mai 2020

Présents : Mrs Martinez, Tournemine, Mamoul, Landes, Roumégous, Pellat et Erales

Absent(s) : Mmes Lafon, Soleilhavoup, Lacam, Lavergne et Vigneron

Pouvoir(s) : Mme Lafon pour M. Tournemine, Mme Lacam pour M. Erales

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du précédent compte-rendu**

1. Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'en raison de l'épidémie de Coronavirus et afin de permettre la réouverture des écoles à compter du 15 mai 2020,

Le Maire propose la création de deux emplois non permanents d'adjoints techniques 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires du 15 mai 2020 au 05 juillet 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide la création pour accroissement d'activité de deux emplois non permanents d'adjoints techniques 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires du 15 mai 2020 au 05 juillet 2020,

Précise que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe,

Souligne que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

2. Projet culturel de l'école de Leyme : soutien aux artistes

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2020/01/30-05, il a été décidé de mettre en place un projet artistique à l'école proposé par l'Éducation Nationale,

En raison de l'épidémie de Coronavirus, le projet a du être stoppé, les intermittents du spectacle n'ont donc pas pu faire le nombre d'heures minimum pour ouvrir des droits.

Informe le Conseil de la décision du Grand Figeac de leur prêter le pôle en résidence d'artistes afin de leur permettre de faire des heures.

Propose au Conseil afin de les soutenir:

La location à titre gratuit du gîte n°23 du village de vacances pour la durée de la résidence d'artiste soit une quinzaine de jours,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil accepte la proposition ci-dessus,

3. Droit de préemption : achat d'un bois contigu au bois de Leyme

Le Maire,

Informe le Conseil Municipal de la notification par Maître Decaux d'un droit de préemption sur la vente de deux parcelles appartenant à Mme Dumont Céline et jouxtant le bois de Leyme :

AL 31 : 50ca

AL 33 : 1ha 67a 33ca

Précise que cette vente est faite aux conditions suivantes:

Prix : 1 679€

Frais de vente : 500€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de préempter aux conditions énoncées ci-dessus.

Charge le Maire de signer l'acte d'achat et de toutes les formalités afférentes,

Questions diverses

- Fleurissent reconduit avec le FOC
- Vendredi de l'Ascension maintenu pour les agents (conformément au règlement intérieur)
- Déduction congés/RTT dans le cadre du Coronavirus : seront déduits les jours pris volontairement par les agents notamment lors des vacances scolaire d'avril